

La République

Quotidien d'information générale - Série III n° 993 Prix : 2000 Fc

Directeur de Publication : Jacques Famba

Tél. 0899311288 - 0998190510, Courriel : larepublique@nyota.net, www.nyota.net

Récépissé n°MIN/CM/LMO/053/2015

Alors que son procès s'ouvre ce matin

Vital Kamerhe dans la panique !

(Lire en page 3)

Grâce au sacrifice de Moïse Katumbi Chapwe

Le centre de santé de Kashobwe transformé en Hôpital général !



(Lire en page 12)



La Snel alerte

**KINSHASA :
75% de la
desserte
en
électricité
en danger !**

(Lire en page 5)

Les clubs de la Linafoot unanimes pour l'arrêt du championnat

**La position du TP
Mazembe,
selon son
manager**

(Lire en page 11)



Approvisionnement de Kinshasa

Arrivée du second lot de produits de première nécessité du PAU



Sous la supervision de la ministre de l'Economie nationale, Acacia Bandubola, le deuxième lot de produits alimentaires de première nécessité en provenance du Kongo Central a été présenté ce samedi 9 mai à la Base logistique de la première zone de défense, dans le cadre du Programme Alimentaire d'Urgence (PAU), lancé par le chef de l'État, Félix Tshisekedi.

Devant le général Marcellin Asumani de la Base logistique et le vice-ministre de l'économie, Acacia Bandubola a insisté sur l'harmonisation des prix entre ses services et la Congolaise de Développement Industriel et de Distribution (Codidis), asbl désignée par le gouvernement pour assurer la collecte et la vente de ces produits. Lors de ces échanges, la ministre de l'économie n'a pas manqué de rappeler à Codidis l'importance du PAU. Elle a en outre précisé en tant que patronne des prix appliqués en RDC, que la volonté du gouvernement de la république est

d'amortir suffisamment le choc subi par le panier de la ménagère, suite aux mesures sanitaires prises par le chef de l'État en vue de lutter contre le Covid-19.

Abordant l'aspect qualitative et quantitative des produits et le mode d'évacuation, la ministre de l'économie a félicité Codidis pour la qualité de produits ramenés, mais néanmoins, elle estime et cela à juste titre, que la quantité est insuffisante. Elle a rappelé que le chef de l'État voudrait voir ce programme s'étendre au point de couvrir les marchés de Kinshasa afin de combattre la spéculation.

Pour sa part, Monsieur Papy Kitinga, président de Codidis a sollicité puis obtenu de l'armée, une logistique supplémentaire composé de 10 porte-chars. Ces engins serviront pour le transport de containers qui seront placés dans des villages comme point d'achat, et qui pourront servir également de dépôt avant évacuation. A ce propos, la ministre Acacia Bandubola a suggéré qu'il y

ait dans ce lot de containers, un conteneur frigorifique pour entreposer et conserver dans de bonnes conditions, les produits périssables tels que tomates, viandes, poissons etc. Aussitôt, cette suggestion a été prise en compte par Codidis qui a promis qu'il y aurait ce container frigorifique.

En quittant la Base logistique, la ministre de l'économie a promis de revenir le mercredi prochain pour parrainer le lancement de la vente de ces produits ramenés du Kongo Central. Et pour cette vente, c'est Zikida, le marché Matete et Rond-point Ngaba qui ont été choisis pour cette vente.

Par Ben Lévi.

KALEMIE

La tempête douche la pêche sur le lac Tanganyika

Dans la province du Tanganyika, une forte tempête souffle depuis cinq jours sur le littoral occidental du lac Tanganyika.

La forte tempête envoie également des rafales de vents sur la ville de Kalemie depuis cinq jours, et cela ne semble pas baisser d'intensité. Beaucoup d'habitants s'en plaignent.

« Il y a trop de vents; le poisson est rare, les pêcheurs ne montent plus sur le lac. Les eaux continuent de détruire les maisons. Il y a trop de poussière », témoigne un habitant.

Cette situation est aggravée par les dernières inondations.

Ces vents cycliques sur le lac Tanganyika ne sont pas une nouveauté. Les premiers impacts sont remarquables :

Pénurie de poissons frais, pas de navigation, hausse de prix de certaines denrées, et de la poussière.

Le problème cette fois, c'est que la tempête souffle sur le littoral alors que beaucoup d'infrastructures riveraines ont été ébranlées par les dernières inondations.

Ces vents peuvent durer sept jours. A Kalemie on parle de Saba Saba (sept jours sur sept). Parfois, ils vont au-delà de 15 jours, particulièrement au mois de juillet.

Cette année, les habitants redoutent plus de destructions encore.

Bulletin épidémiologique

991 cas confirmés, 136 personnes guéries

Cinquante-quatre nouveaux cas ont été testés positifs au covid-19 samedi dans la ville de Kinshasa, rapporte le bulletin quotidien du comité national multisectoriel de riposte à la pandémie du covid-19 rendu public hier dimanche.

Dix nouvelles guérisons ont été notifiées le même samedi. Six cent quatre-vingt Deux (682) patients sont en bonne évolution. Par ailleurs, deux nouveaux décès du covid-19 ont été enregistrés parmi les cas confirmés.

Depuis la déclaration de cette

pandémie du coronavirus en RDC, le 10 mars 2020, on note un total de 991 cas confirmés, dont 41 décès et 136 personnes guéries. Actuellement, 277 cas suspects sont en cours d'investigation.

A ce jour, sept provinces de la RDC sont touchées par la pandémie au covid-19, notamment la province de Kinshasa (938 cas), du Congo Central (29 cas), du Haut-Katanga (10 cas), Nord-Kivu (7 cas), du Sud-Kivu (4 cas), de l'Ituri (2 cas) et de Kwilu (1 cas).

ITURI

Plaidoyer pour l'augmentation de la capacité d'accueil de la morgue de Bunia

Des voix s'élèvent de plus en plus dans la ville de Bunia pour dénoncer la capacité réduite de la morgue de l'hôpital général de référence de Bunia, en province de l'Ituri.

Certains habitants interviewés par 7SUR7.CD le vendredi 08 mai 2020, estiment que cette morgue dont la capacité d'accueil est de 4 places pour une population estimée à 1 million d'habitants, ne parvient plus à répondre aux besoins.

« Il y a quelques jours, j'ai été endeuillé. Lorsque nous avons amené le corps du défunt à la morgue, le gestionnaire nous a dit qu'il n'y a pas de places. Nous avons été obligé de l'enterrer le même jour », s'est plaint un habitant. Face à cette difficulté de conservation des cadavres en ville de Bunia, ces habitants demandent au gouvernement con-

golais d'augmenter la capacité d'accueil de la morgue de l'hôpital général de référence de ladite ville.

Le médecin Directeur de l'hôpital général de référence de Bunia reconnaît cette situation et affirme que des démarches sont en cours afin de relever ce défi.

Selon le docteur John Katabuka, une équipe de la MONUSCO a promis de doter cette structure hospitalière d'une chambre frigorifique qui pourrait augmenter sa capacité d'accueil à 16 corps.

Vu le contexte actuel marqué par la pandémie de coronavirus, Patrick Karamura, ministre provincial de l'Ituri en charge de la santé recommande à la population d'achever directement les corps au cimetière sans les exposer à la maison.

Séraphin Banangana depuis Bunia

NORD-KIVUBUTEMBO : 3^{ème} cas de suite de justice populaire en moins de quatre semaines

Un présumé bandit a été brûlé vif au réveil de ce vendredi 8 mai 2020 sur le pont reliant la cellule Kasingiri et à celle de Vulinda Makuveve du quartier Kyaghala de la commune Kkimemi dans la ville de Butembo.

Selon le chef de quartier Kyaghala qui nous livre l'information, Katembo Sangala Jean d eDieu relate que les auteurs de cet acte restent méconnus tout en condamnant la justice populaire vécu dans son entité.

« Nous avons été alerté le matin qu'il y a un présumé voleur qui venait d'être calciné par des inconnus la nuit aux environs de une



heure du matin. Pour le moment nous ne savons pas identifier et le voleur et les auteurs de cet acte. »

Depuis le 4 mai 20 le quartier Kyaghala est sous menace des incursions des inciviques dans les cellules VULINDA, KASINGIRI, PEREGHESE, KIRIVATA. Un cas qui mobilise certains des habitants de s'unir pour y renforcer la sécurité.

Dans l'intervalle de quatre semaines, Butembo a enregistré trois cas de justice populaire, alors que les autorités continuent à fustiger ces actes au sein de l'entité. Le premier a été signalé dans commune Mususa au quartier Katwa, le deuxième remonte au 6 mai dans la commune Kkimemi et le troisième ce 7 mai dans la commune Bulamba.

Par ailleurs, une nouvelle attaque des présumés Mai-mai dans la soirée du 7 mai 2020 au commissariat de la PNC de la commune Mususa fait état d'un assaillant tué par balle lors de la réplique des policiers commis à la garde. Le bourgmestre de la commune Mususa, Mbayitoya Bovic parle d'une troisième attaque répétitive du sous-commissariat de la commune Mususa.

Lyriciste Fabrice Katembo

La République

2, Avenue des Entreprises,
Immeuble Sema, Gare centrale,
Kinshasa-Gombe

Directeur de Publication

Jacques Famba

Coordonnateur de la Rédaction

Boendy Bo Lokanga

+243999199410

Collaborateurs

Boendy BL

Gaston Liande

Rédaction

Enquête et Reportage

Boendy BL

Jacques Famba

Secrétaire de rédaction

Beni Joel Dinganga

technique

Benoit Mutshipayi

Secrétaire de rédaction

PAO

Abedi Salumu

Direction Commerciale et

Financière

Dominique Lumumba

0815011886, 0997440728

Lubumbashi

Freddy Tshijika

Jean L. Mwamba

Distribution

Bertin Sefu

Senga Jean-Victor

Vente

-

Images

Dieudonné Kanyinda

Bram's

Alors que son procès s'ouvre ce matin

V. Kamerhe dans la panique !

C'est ce lundi 11 mai que le directeur de cabinet du chef de l'Etat sera devant les juges pour un procès en bonne et due forme. On le sait, Vital Kamerhe est poursuivi pour détournement présumé de deniers publics dans le cadre du programme des 100 jours du Président Félix-Antoine Tshisekedi. Il s'agit d'un montant de 50,9 millions de dollars que la justice le soupçonne d'avoir détourné avec la complicité de l'entrepreneur libanais Jamal Sammih, dont 48,8 millions de dollars entre mars 2019 et janvier 2020. Montant décaissé en vue de financer la construction de 1.500 maisons préfabriquées dans le cadre du projet de logements sociaux. Un deuxième décaissement concerne fait état d'un montant de 2,13 millions de dollars entre août et septembre 2019 dans le cadre des constructions publiques au bénéfice de policiers et militaires à Kinshasa.

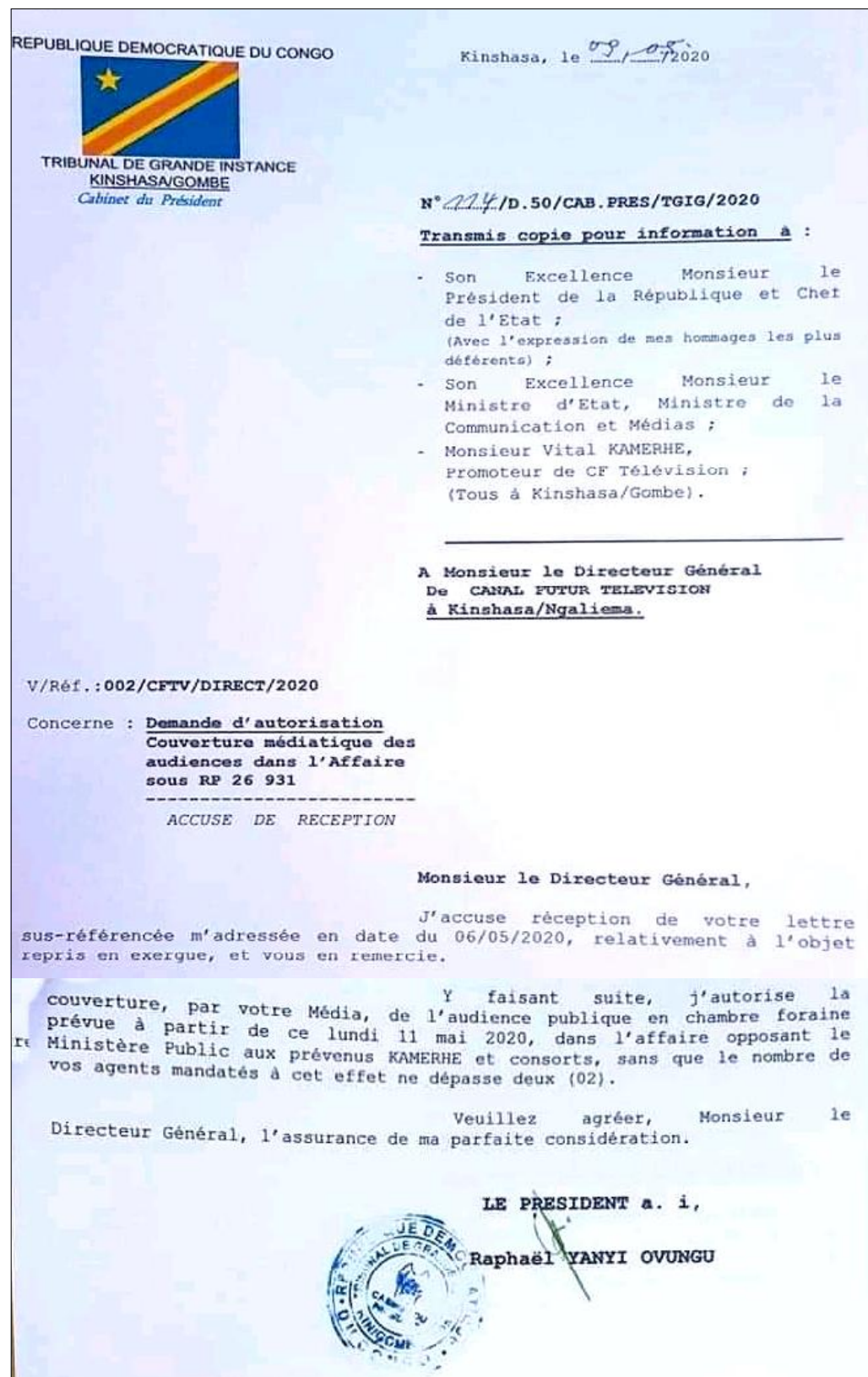
Incarcééré depuis le 8 avril à la Prison centrale de Makala, Vital Kamerhe est poursuivi pour plusieurs dossiers liés à la passation de marchés et au détournement présumé des fonds y afférents.

Mais avant de se présenter devant les juges le directeur de cabinet du chef de l'Etat multiplie des actes qui frisent la panique. En témoignent cette lettre de désignation de l'intérim à la tête de l'Union pour la nation congolaise (UNC), son parti politique, mais aussi sa demande de bénéficier d'un procès retransmis en direct sur les antennes de sa télévision privée. A cela se greffe la sempiternelle astuce de « dégradation de l'état de santé » à laquelle ont recourus ses avocats aux fins d'obtenir la liberté provisoire pour leur client.

Sûr que les détails de sa tenue et de ses gestes sur le box, seront décortiqués par les observateurs avertis désireux de se faire une idée sur la santé du prévenu et ses assises psychologiques. Dans l'entretemps, la justice vient d'accorder l'autorisation de réaliser une retransmission directe comme sollicitée. Evidemment une faveur assortie d'une condition : le personnel devant couvrir l'événement ne devant pas dépasser 2 agents. Ce qui fait dire à des professionnels qu'il s'agit bien d'un refus poli de la part de la justice !

LR

UNC : Aimé Boj nommé président intérimaire du parti par Kamerhe



Ce que risque Vital Kamerhe en cas de condamnation

Alors que le procès de Vital Kamerhe, directeur de cabinet du président Félix Tshisekedi, aux côtés de deux autres accusés, s'ouvre le 11 mai à Kinshasa, des nouvelles informations arrivent autour de ce que risque les accusés.

Vital Kamerhe est premièrement poursuivi aux côtés du libanais Jammal Samih, pour avoir « à Kinshasa, sans préjudice de date plus certaine mais entre le mois de mars 2019 et janvier 2020, comme co-auteurs par coopération directe, détourné la somme de 48.831.148 USD (Quarante-huit millions huit cent trente et une mille cent quarante-huit Dollars Américains) payée à la Société SAMIBO SARL et destinée à la construction de 1.500 maisons préfabriquées dans le cadre du projet des logements sociaux, au profit de cinq provinces de la R.D.C. inscrit au programme de 100 jours. »

Selon le procureur général, ces faits sont prévus et punis par les articles 21 et 23 du CPL: 145 du CPL II L'article 145 du CPL.

Ainsi, s'ils arrivaient à être condamnés, les deux pourraient écoper:

1. abrogé par l'article 1° de l'Ordonnance-loi n° 86-030 du 05 avril 1986.
2. l'interdiction pour cinq ans au moins et dix ans au plus après l'exécution de la peine, du droit de vote et du droit d'éligibilité
3. l'interdiction d'accès aux fonctions publiques et paraétatiques quel qu'en soit l'échelon
4. la privation du droit à la condamnation ou à la libération conditionnelles et à la réhabilitation dont le but est de faire bénéficier le coupable des avantages prohibés au présent article

5. l'expulsion définitive du territoire de la République après l'exécution de la peine, si le condamné est un étranger

« Sera puni des peines portées aux alinéas 1er et 2 ci-dessus, celui qui, sciemment, aura, de quelque manière que ce soit, dissimulé ou caché soit les deniers ou les biens détournés, soit certains biens du coupable dans le but de les faire échapper à la confiscation », précise le Procureur Kisula.

Vital Kamerhe risque également d'autres condamnations. (...) avec politico.cd

« Vous êtes tous des mandataires. Ne l'oubliez jamais »

Le mandataire est une personne qui a reçu d'une autre les pouvoirs d'accomplir une mission en son nom et pour son compte. Par leur nature, les pouvoirs qui sont donnés au mandataire comportent aussi l'obligation de rendre des comptes au mandant. Personne ne peut accepter d'être mandataire et refuser d'être soumis au devoir de redevabilité.

Tous les animateurs des institutions (Président de la République, Président de l'Assemblée Nationale, Président du Sénat, députés, Premier Ministre, ministres, gouverneurs...) sont des mandataires soumis au devoir de redevabilité.

Le Président de la République rend des comptes au peuple. Le Président de l'Assemblée Nationale et celui du Sénat ont des comptes à rendre respectivement au peuple, aux députés nationaux et aux Sénateurs. Ils ne peuvent pas se soustraire à cette obligation.

C'est en refusant de rendre directement compte en rapport avec les travaux réalisés dans l'aile du Sénat au Palais du Peuple que Monsieur Thambwe Mwamba, Président du Sénat, a trahi les sénateurs. Il a violé le devoir de réserve et commis plu-

sieurs infractions (diffamation, imputations dommageables...) à l'égard de sa collègue, madame Goya Kitenge.

En exigeant, par écrit, que le Président du Sénat s'explique sur les travaux réalisés avec les fonds publics au Sénat, Madame Goya Kitenge n'a pas commis ni une faute ni une infraction. Quel que soit ce qu'on pourrait lui reprocher, vrai ou faux, sur d'autres questions, la sénatrice a raison.

Saisi par écrit, le Président du Sénat était dans l'obligation de répondre par écrit à la lettre de sa collègue. Par contre, il a profité de sa position, des pouvoirs qu'il a au Sénat pour parler des choses indignes dont la nation n'avait pas besoin d'entendre. Au-delà du fait qu'il a porté atteinte aux droits de sa collègue, Monsieur Thambwe Mwamba a trahi toute une nation en racontant des choses qui l'ont rendu indigne pour la fonction qu'il occupe.

Monsieur Thambwe Mwamba a oublié qu'il dirige une institution des sages et qu'il est le remplaçant du Président de la République dans les conditions prévues par la Constitution. Il est un person-

nage important au sein des institutions.

Se rendant indigne devant toute la nation, Monsieur Thambwe Mwamba s'est rendu coupable non seulement à l'égard de sa collègue, du Sénat, mais surtout à l'égard de la nation. En principe, il doit démissionner. Il est tombé dans l'indignité totale.

S'il ne démissionne pas, les sénateurs doivent le destituer. L'ancien Président Kabila, chef du FCC, doit retirer son soutien à Monsieur Thambwe Mwamba.

A l'époque, lors de l'élection du Président du Sénat, j'avais dit que Monsieur Thambwe Mwamba ne convenait pas à ce poste. On ne m'avait pas cru, la preuve est là.

Je ne dis pas que Monsieur Bahati Lukwebo est un saint, en rapport avec tout ce qui s'est passé sous le régime de l'ancien Président KABILA, mais il serait mieux que Monsieur Thambwe Mwamba. Je crois que beaucoup de sénateurs doivent regretter d'avoir suivi aveuglement le mot d'ordre du FCC.

Il est clair aujourd'hui que les congolais veulent que le Procureur près la Cour de Cassation se saisisse du dossier des travaux réalisés au Sénat pour y voir plus clair. Autant la justice s'est intéressée aux

travaux réalisés dans le programme de 100 jours du Président de la République, autant elle doit s'intéresser aux travaux réalisés au Sénat avec l'argent de l'Etat. On doit y voir plus clair. Personne ne doit profiter des travaux publics pour se faire du FRIC PERSONNEL ou acheter du meilleur champagne.

Madame Goya Kitenge doit porter plainte formellement contre Monsieur Thambwe Mwamba. Elle ne doit pas s'arrêter seulement à l'agitation qu'on l'a vu faire dans la salle du Sénat. Elle doit refuser tout conciliabule au sein du FCC. Elle a le devoir de faire respecter toutes les femmes du Congo qui sont blessées par le comportement du président du Sénat. Si elle ne porte pas plainte, tous les congolais comprendront le vrai fond de l'affaire, ce qui va porter un coup dur à la lutte pour le respect des droits de la femme.

Il est temps que les animateurs des institutions comprennent que le pays n'est pas leur bien personnel.

Kinshasa, le 02 mai 2020
Me Jean Claude KATENDE
(Whatsapp +243811729908)
Le Gardien du Temple.

Décriant un traitement déplorable et injuste par rapport à leurs collègues du Sénat

Les assistants parlementaires réclament l'implication des députés nationaux

République Démocratique du Congo
ASSEMBLEE NATIONALE

COLLECTIF DES ASSISTANTS PARLEMENTAIRES
3^{ème} Législature de la 3^{ème} République
« C.A.P 3 »

Kinshasa, le 06 MAI

N/Réf : RDC/AN/CAP3/AM/DD8/05/2020

Transmis copie pour information à :

- l'Honorable Présidente de l'Assemblée nationale ;
- l'Honorable Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale ;
- Honorable Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale ;
- l'Honorable Rapporteur de l'Assemblée Nationale ;
- l'Honorable Rapporteur Adjoint de l'Assemblée Nationale ;
- l'Honorable Questeur de l'Assemblée Nationale ;
- l'Honorable Questeur Adjoint de l'Assemblée Nationale.

(TOUS) à KINSHASA/LINGWALA

Aux Honorables Députés nationaux, Palais du peuple
(Tous) à **Kinshasa/LINGWALA**

Objet : Votre implication
Résolution aux traitements infligés aux Assistants parlementaires

Honorables Députés nationaux,

Nous, Assistants parlementaires de la 3^{ème} législature de la troisième République, avons l'honneur de vous approcher par la présente pour vous faire part, vous rappeler et solliciter votre implication afin d'apporter une solution définitive aux frustrations cumulées suite aux traitements injustes que nous subissons en violation de l'article 108 du Règlement Intérieur de notre Chambre qui stipule que :

« Le Député national, autre que les membres du Bureau de l'Assemblée nationale, a droit à un assistant parlementaire choisi par lui pour l'aider dans son travail. Toutefois, si le budget de l'Assemblée nationale le permet, le député national pourrait avoir droit à un deuxième assistant. L'assistant parlementaire fait partie du personnel politique. Il a droit à une rémunération et aux avantages fixés par décision du Bureau de l'Assemblée nationale. L'assistant parlementaire est nommé aussitôt après l'installation du Bureau définitif, et le cas échéant, relevé de ses fonctions par décision du Président de l'Assemblée nationale sur proposition du député de qui il dépend. ».

En effet, depuis le début de la législature en cours jusqu'à ce jour, les Assistants parlementaires comptent 6 mois d'arriérés de leur prime étalé comme suit : Février, Mars, Avril, Mai 2019, l'extraordinaire de la session inaugurale 2019 et Mars, Avril 2020. Cette situation injustifiée et non comprise affecte les conditions de vie sociale de vos Assistants que nous sommes. Nous tenons à rappeler que la plupart des collègues Assistants parlementaires viennent de l'Intérieur du pays et éprouvent des difficultés énormes pour répondre aux besoins de leurs ménages.

Toujours en quête des solutions, nous avons adressé plusieurs correspondances à l'Honorable Présidente, rencontré certains membres du bureau, ainsi que quelques Présidents des Groupes parlementaires et des commissions permanentes, mais la situation reste inchangée. Ci-joints quelques copies de nos lettres antérieures.

Sans vouloir faire une quelconque comparaison, nos collègues du Sénat sont déjà en possession de leur carte de service, ils touchent régulièrement leurs primes, ils bénéficient de certains avantages sociaux et ils ont même reçu leur frais d'installation depuis le mois de décembre 2019 ; tandis qu'au niveau de notre Chambre, nous continuons à décrier un traitement déplorable et injuste, aucune pièce de service, une prime mensuelle toujours tardive et incertaine dont le montant ne cesse de diminuer chaque mois.

A ce jour, nous observons que les Assistants parlementaires de l'Assemblée nationale ne sont pas toujours nommés, conformément aux prescrits de l'article sus évoqué.

Ainsi, nous sollicitons votre implication individuelle et collective dans ce dossier, afin d'y trouver des solutions adéquates et mettre un terme définitif aux maux qui ruinent vos collaborateurs que nous sommes.

Dans l'espoir que notre requête retiendra votre bienveillante attention, nous vous prions de recevoir, **Honorables Députés nationaux et représentants légitimes du peuple congolais**, l'expression de notre parfaite considération.

Pour le Collectif des Assistants Parlementaires

Porte-parole
MPALENG LAMPOR Armand Guy

Coordonnatrice
LYNA ODIA TSHIBANGU

REPUBLICQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COLLECTIF DES ASSISTANTS PARLEMENTAIRES DE LA 3^{ème} LEGISLATURE

Palais du peuple, Kinshasa/Lingwala
Contact : (+243) 818081990 — 0903115050 — 818143311 — 811650310
e-mail : cap3emelegislature@gmail.com

La Snel alerte

Kinshasa : 75% de la desserte en électricité en danger !

La Société nationale d'électricité (SNEL) a déjà dépensé plus de 100 millions de CDF dans la lutte contre les têtes d'érosion qui menacent ses pylônes installés dans la commune de Mont-Ngafula, précisément à Mitendi. Ces pylônes servent de transport d'énergie du barrage d'Inga à la ville de Kinshasa. Si elles s'écroulaient aujourd'hui, c'est plus de 75% de la ville de qui va sombrer dans le noir total.

Les techniciens de la SNEL ont tiré une nouvelle sonnette d'alarme à l'endroit des autorités compétentes, ce vendredi 8 mai 2020, à la suite d'une descente sur place.

Ces pylônes, d'après Madame Thérèse Lukusa, directrice en charge de transport dans la partie Ouest, sont d'une grande importance dans le transport d'énergie dans la capitale.

« Ce sont trois lignes qui passent



à travers ces pylônes. Si l'un de ces pylônes tombait, cela va entraîner les

autres et 75% de la ville de Kinshasa sera dans le noir. Parmi ces trois pylônes, le plus gros est celui qui relie Inga vers Kinshasa avec 400 KV ; le deuxième transporte 132 KV qui prennent en charge le poste de Badiadingi et alimentent les communes de Montgafula, Selembao, une partie de l'UPN, Mitendi. Le troisième

nécessité pour les autorités habilitées à prendre des décisions urgentes pour résoudre ce problème vital pour la capitale congolaise.

Ces menaces de têtes d'érosion ne datent d'aujourd'hui. Déjà au mois d'octobre 2019, un pylône haute tension de la SNEL était menacé suite aux pluies diluviennes au quartier Dumez, dans la commune de Mont-Ngafula. Malgré les travaux anti-érosifs entamés par une entreprise chinoise, ces têtes d'érosion ne cessent d'avancer à grands pas dans la zone occupée par la SNEL.

Malgré les efforts fournis par la SNEL, qui a déjà dépensé plus de 100 millions de CDF, ces érosions ne font que progresser. Parmi ces efforts, un bassin de rétention a été creusé pour contenir les eaux de pluie.

Si la SNEL n'a pas pour mission de contenir les érosions, cette mission revient pleinement aux ministères de l'Habitat, des Infrastructures, de l'Environnement, ... au Gouvernement et à la Ville province de Kinshasa. D'où, l'interpellation pour solutions urgentes et définitives face à ce danger permanent.

Nadine FULA

Trois de ses agents atteints du Covid-19

Kinshasa Plastique ferme ses portes jusqu'au 25 mai

La société Kinshasa Plastique ne fonctionnera plus jusqu'à la date du 25 mai prochain. La décision prise par le Directeur général et Administrateur gérant de cette société privée appartenant à des sujets indiens fait suite à la découverte au sein de l'établissement de trois cas avérés de Covid-19. Le mercredi 6 mai, une équipe de l'Institut national de recherches biomédicales (INRB) est descendue sur avenue du Port 16 à Barumbu où se trouve l'entreprise. Les travailleurs, particulièrement ceux des services commercial, comptabilité, technique et de chauffeurs ont tous subi des tests et pré-

lèvements de sang dont le résultat interviendra sous 48 heures.

Les trois agents dont les cas sont avérés ont été poursuivis jusqu'à leurs domiciles. Des sources proches de l'entreprise rapportent que l'INRB aurait prélevé le sang de leurs proches pour des éventuels examens. Situation qui a plongé l'ensemble du personnel dans une peur bleue.

Avant la reprise du travail fixée au 25 mai, nos sources nous renseignent que l'INRB va désinfecter les lieux en vue d'épargner les agents en bonne santé.

FA/ZE

F. Tshidekedi martèle :

Les opérateurs économiques étrangers ne devraient pas faire du commerce de détails

Le Chef de l'État congolais s'est dit scandalisé de constater que les dispositions légales interdisant aux opérateurs économiques étrangers de faire du commerce de détails ne soient toujours pas respectées alors que cela crée une concurrence déloyale.

Le président de la République a, au cours du conseil des ministres de ce vendredi 08 mai, souhaité que cette problématique soit résolue afin d'éradiquer ce qui freine l'expansion du commerce des opérateurs économiques locaux.

Par ailleurs, Félix Tshisekedi a invité le Gouvernement à faire cesser le traitement discriminatoire aux opérateurs économiques locaux du com-



merce de détails dans le traitement de leurs marchandises à l'importation.

L'INTERVIEW.CD

Marché

Le taux de change donne des insomnies à Félix Tshisekedi



Le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi s'est montré très inquiet suite à la dépréciation de la monnaie locale par rapport au dollar américain.

Au cours du 30^{ème} conseil des ministres qu'il a présidé ce vendredi 08 mai par vidéoconférence, le chef de l'État a demandé au Premier Ministre, chef du gouvernement et aux ministres du secteur de l'économie et finances, ainsi qu'au gouverneur de la Banque Centrale du Congo (BCC) à veiller à stabiliser le Franc congolais à un taux raisonnable.

Pour le Président de la République, la dévaluation de la monnaie locale a toujours eu des répercussions sur le quotidien des

congolais. Il est, selon lui, plus qu'utile de trouver des solutions sans tarder.

« Un dérapage du taux change du dollar dans le sens de la hausse face au Franc Congolais, a toujours eu des effets néfastes sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens », a-t-il insisté.

Sachez que le Franc congolais a connu, ces derniers jours, une dépréciation remarquable par rapport au dollar américain.

Actuellement 1 dollar américain équivaut à 1900 FC sur le marché de change.

Conséquence, les prix des produits de première nécessité, ont galopé sur le marché.

Ouragan Fm (le titre est de LR)

TANGANYIKA

La ville de Kalemie dans le noir



Le stator du groupe 2 de la centrale hydro-électrique de Bendera sur la rivière Kiyimbi près de Kalemie (Tanganyika). Ph. François-Xavier Mybe.

La ville de Kalemie est privée d'électricité depuis vendredi 8 mai matin, à la suite de l'arrêt de la centrale hydro-électrique de Bendera. Pour la Société nationale d'électricité (SNEL), cette situation est due aux travaux de maintenance de la machine. La population, quant à elle, ne cache pas son inquiétude à cause du contexte difficile lié aux inondations qui touchent cette ville du Tanganyika.

C'est depuis 8 heures locales de vendredi que la centrale hydro-électrique de Bendera a cessé de tourner. D'après un communiqué radiodiffusé de la SNEL, l'arrêt est dû aux travaux de maintenance. Toutes les 2 000 heures de fonctionnement, la société procède en effet à la maintenance de l'unique machine encore en service.

Le colonisateur en avait installé deux

de 8,5 mégawatts chacune. La seconde est tombée en panne depuis plus de deux décennies.

Les travaux de réparation devraient durer trois jours. Le problème cette fois-ci, c'est que l'interruption de la fourniture d'électricité intervient dans un contexte où la ville est en proie à des inondations.

La coupure d'électricité pourrait entraîner des perturbations dans la fourniture d'eau potable et laisser libre cours à des maladies d'origine hydrique, redoutent des sources sanitaires.

En outre, les nombreux points de lavage installés dans les différents coins de la ville dans le cadre de la prévention contre la COVID-19 pourraient en pâtir.

RO/LR

NORD-KIVU

La société civile demande la neutralisation des groupes armés

Plusieurs familles de groupements Kisimba et Ikobo, déplacées depuis quelques semaines dans le territoire de Lubero, manquent à manger ; alors que leurs produits agricoles sont prêts pour la récolte dans leurs villages. Les combattants du groupe armé NDC, qui contrôlent leurs villages, ne leur permettent pas d'accéder à leurs champs. La société civile locale demande à l'armée de déloger ces combattants.

Les habitants de onze villages avaient fui les affrontements entre deux groupes armés rivaux dans la zone. En fouillant, certaines familles ne sont pas allées très loin de leurs villages, espérant pouvoir rentrer

de temps à temps récupérer à manger dans leurs champs, explique la société civile locale.

Mais les combattants, qui contrôlent leurs villages, ne sont pas de cet avis. Régner sur des villages vides ne les intéresserait pas assez, commente la même source. C'est pourquoi, ils utilisent la récolte pour exiger aux habitants de rentrer, a expliqué Nashalom Kasiano de la société civile de Kisimba et Ikobo.

Il demande aux FARDC d'accélérer les opérations pour mettre hors d'état de nuire ces groupes armés, qui font souffrir la population dans la région.

RO

BENI

Deux civils tués par des présumés ADF à Tchani-Tchani

Deux civils ont été tués la nuit de jeudi à vendredi 8 mai dans la localité de Tchani-Tchani, à une cinquantaine de kilomètres de la ville de Beni dans le groupement Bambuba-Kisiki. Les élus du territoire de Beni condamnent ce énième meurtre des civils et demandent à l'armée de traquer tous les groupes armés encore actifs dans la partie ouest de ce territoire du Nord-Kivu.

Les sources locales de la société civile renseignent que ces tueries sont l'œuvre des rebelles ougandais des ADF, qui ont traversé la route nationale numéro 4 depuis plus de deux semaines. Les élus du territoire de Beni, consternés par cette situation, pensent qu'il est temps que l'armée mène des actions militaires dans la partie Ouest du territoire.

Jean-Paul Ngahangodi, élu du territoire de Beni, explique : « La population continue à prier son armée de voir comment elle peut doubler les efforts pour nettoyer la partie ouest. Ici, à l'est ça va. Notre armée est en train de prendre le dessus sur les ennemis. Que ça soit les Mai-Mai, que ça soit les ADF, tous, doivent être traqués pour que la paix revienne chez nous et que les gens retournent dans leurs villages, que la population accède aux champs afin que la vie normale puisse reprendre dans notre région ».

Pendant ce temps, des sources locales témoignent qu'une psychose règne dans la région, où la population attend voir la réaction de l'armée qui se fait attendre jusqu'à présent.

RO

ITURI

Bilan des violences : au moins 274 civils tués et 200.000 déplacés



Vue aérienne de la cite de Djugu dans la Province de l'Ituri Photo Monusco

Au moins 274 civils ont été tués et plus de 200.000 personnes forcées de fuir leur foyer durant ces trois derniers mois dans la province de l'Ituri, en République démocratique du Congo, a indiqué vendredi 8 mai l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR). L'agence onusienne, qui est alarmée par la hausse de ces violentes attaques, signale que près de 50 attaques sont menées contre la population locale en moyenne chaque jour.

« Les personnes déplacées ont signalé des actes de violence extrême, avec au moins 274 civils ayant été tués au moyen d'armes comme des machettes », a déclaré un porte-parole du HCR, Charlie Yaxley, lors d'une conférence de presse virtuelle le même vendredi à Genève.

Plus de 140 femmes auraient été violées et près de 8.000 maisons ont été incendiées. Dans cette province de l'Ituri, le HCR et ses partenaires ont enregistré plus de 3.000 violations graves des droits humains dans le territoire de Djugu au cours des 60 derniers jours.

Tant les personnes déplacées que leurs hôtes sont vulnérables aux attaques et contre-attaques survenant de façon répétitive ainsi qu'à la violence continue. Certains déplacés, qui avaient tenté un retour chez eux, ont été de nouveau la cible d'attaques des groupes armés.

Le 24 avril, quatre rapatriés ont été tués dans la ville de Nyangaray, tandis qu'une vingtaine de familles ont été enlevées par un groupe armé. Dans le territoire de Mahagi, deux personnes déplacées de retour auraient été enterrées vivantes par un groupe d'hommes armés, après avoir été accusées d'avoir volé l'équivalent de 6 dollars.

Selon le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés, les tensions sont en hausse depuis décembre 2019 lors du lancement d'une opération militaire dirigée par le gouvernement contre divers groupes armés semant la terreur dans la région. La violence a explosé depuis la mi-mars, alors que le nombre de contre-attaques menées par des groupes armés s'est multiplié.

L'accès humanitaire à Djugu et Mahagi fortement restreint

Cette dernière vague de violence a poussé des milliers de personnes à se déplacer à l'intérieur de leur pays. Et conformément aux tendances antérieures, la grande majorité des personnes déplacées sont des femmes et des enfants.

« Ils vivent désormais dans des conditions de surpeuplement au sein de familles d'accueil », rappelle M. Yaxley. D'autres dorment en plein air ou dans des bâtiments publics, comme des écoles qui ne sont actuellement pas utilisées pour les classes en raison des mesures de lutte contre la pandémie de Covid-19.

Par ailleurs, ces attaques empêchent les organismes humanitaires d'atteindre les personnes qui ont désespérément besoin d'aide. L'accès humanitaire aux territoires de Djugu et de Mahagi est fortement restreint. Les principales routes reliant la capitale de la province, Bunia, au territoire de Djugu, ont été complètement fermées pendant près de trois semaines en avril, et demeurent encore trop incertaines pour les transports de matériel de secours.

Le HCR craint que le manque d'aide humanitaire n'ait un impact désastreux, car les possibilités de sources de revenus sont aujourd'hui réduites du fait de la pandémie de Covid-19. La faim pose également un risque réel du fait de la hausse des prix alimentaires en raison de l'approvisionnement limité dans ces deux territoires.

Le HCR et ses partenaires travaillent à fournir des articles de secours et à construire davantage d'abris pour les nouveaux déplacés. Toutefois, les sites de déplacés internes deviennent rapidement surpeuplés en raison du grand nombre de nouveaux arrivants et du nombre limité de terrains disponibles.

Selon l'agence onusienne, cinq millions de personnes sont aujourd'hui déracinées en RDC, dont 1,2 million dans la seule province de l'Ituri.

(Avec ONU info.)

Six constats et solutions de Tshisekedi liés à la prise en charge de la riposte au Covid-19

Suite à plusieurs plaintes reçues de ses compatriotes atteints du coronavirus sur les conditions de leur prise en charge, le chef de l'Etat, Félix Antoine Tshisekedi a effectué une visite dans trois hôpitaux publics et deux privés ainsi qu'à l'INRB pour palper du doigt les réalités du terrain.

Aux six constats faits, des solutions ont été envisagées, d'après le compte-rendu du Conseil des ministres du vendredi 8 mai 2020.

En effet, le président de la République s'était mis à l'écoute aussi bien des responsables des hôpitaux visités que leurs pensionnaires pour noter leurs réclamations. Ce qui lui a permis de recommander et/ou de donner des instructions formelles au Gouvernement pour des réponses appropriées.

Le compte-rendu lu par le porte-parole du Gouvernement, David-Jolino Makalele rapporte ce qui suit :

Les personnes internées se plaignent de leur abandon ou de la non-assistance des responsables des centres (cas hôpital du cinquantenaire). Des recommandations ont été faites pour une meilleure prise en charge ;

L'absence du matériel médical comme les respirateurs. Il a indiqué à ce sujet que les matériels commandés seront livrés à brève échéance ;

Le personnel médical a l'impression d'être abandonné d'autant plus qu'il lui manque des combinaisons pour accéder aux

malades. Le Président a instruit le ministre de la Santé d'intensifier les solutions à ce sujet ;

Le non-paiement des salaires et primes du personnel soignant et autres accompagnateurs. Le Président a déploré cette situation à l'égard de « ces professionnels qui font preuve d'un courage particulier ». Il a demandé que leurs situations soient vite réglées ;

La lenteur dans la transmission des résultats des tests de dépistage. Sur ce point le Chef de l'Etat a annoncé l'arrivée prochaine des intrants permettant d'accélérer les résultats des tests et leur efficacité. Les Hôpitaux «CMK» et «HJ» devraient être dotés prochainement des médicaments pouvant engendrer la production rapide des tests ;

La restauration laisse à désirer. A ce sujet, le Ministre de la Santé doit prendre des initiatives pour faire cesser cette situation.

« Le président de la République a souligné la nécessité de mettre fin aux incompréhensions qu'il a décelées entre les malades et les responsables des établissements visités », a rapporté le porte-parole du Gou-



vernement. Allusion faite aux trois hôpitaux publics (Clinique Ngaliema, Hôpital du Cinquantenaire, Hôpital de l'Amitié Sino-Congolaise) et deux établissements médicaux privés, en l'occurrence le Centre médical de Kinshasa (CMK) et HJ Hospitals (HJ).

Pour le chef de l'Etat, l'INRB est une fierté nationale, un joyau de la République tant que c'est un Institut unique en Afrique centrale. Il a demandé au Gouvernement de le préserver et de lui consacrer tous les moyens nécessaires.

Félix Antoine Tshisekedi a, par ailleurs, informé les membres du Gouvernement des entretiens qu'il a eus avec son homologue français, Emmanuel Macron sur des échanges et la collaboration entre l'INRB et l'Institut Marie-Curie en France.

« Concernant la tisane malgache, à prendre à titre curatif ou préventif, le Président de la République a indiqué que nos chercheurs vont s'y pencher », a souligné David-Jolino Makelele.

ZOOM-ECO / LR

« Rejet de l'enquête sur la passation de marché public au Sénat ! »

Kinshasa, le 08 mai 2020 - Relative ment à la requête de mise en place d'une commission d'enquête, sur les travaux de rénovation de l'hémicycle et ses dépendances du Sénat, introduite par la Sénatrice GOYA KITENGE Bijoux; l'Association Congolaise pour l'Accès à la Justice (ACAJ) est profondément scandalisée par la décision de rejet de ladite demande adoptée par la plénière du Sénat, réunie le jeudi 07 mai 2020.

Cette décision démontre à n'en point douter que le Sénat, élu dans un environnement d'accusation de corruption, dirigée contre certains de ses membres et unanimement condamnée par la population, n'en a cure de la transparence dans

la gestion de la res publica, pourtant substantielle à la démocratie gage de la bonne gouvernance.

Les Sénateurs sont mieux placés que quiconque pour réaliser que les travaux de rénovation effectués dans leur hémicycle, à la suite d'un marché de gré à gré, sont payés par le contribuable congolais. Qu'à ce titre, les citoyens disposent du droit constitutionnel de contrôler et d'être rassurés de la licéité de l'usage fait de leurs ressources financières par ceux qu'ils ont mandatés.

L'ACAJ regrette vivement que les Sénateurs enclins à initier régulièrement, et sur base de simples présomptions, des missions d'enquête dans les Institutions

publiques conformément à l'article 100 alinéa 2 de la Constitution, aient fait preuve de déficit de sagesse en choisissant de sacrifier les intérêts supérieurs de l'Etat sur l'autel d'un protectionnisme partisan préjudiciable à la manifestation de la vérité.

L'ACAJ relève que l'attitude affichée par les Sénateurs remet à la surface la nécessité d'un débat national sur l'utilité du Sénat dans l'architecture institutionnelle congolaise, à l'instar de celui qui a été mené aux Cameroun, Senegal, et en Côte-d'Ivoire. Car, à quoi servirait le Sénat dans un système où la Chambre basse a le dernier mot en cas de désaccord entre les deux chambres sur un texte de loi ou que

ses membres refusent d'enquêter sur un marché public soupçonné d'avoir été passé en violation de la loi en la matière. Il s'agit d'une chambre budgetivore et qui sert plus à rien, voire d'une maison de retraite et/ou de recyclage politique.

L'ACAJ restée fortement mobilisée sur cette question.

Pour plus d'informations, contactez :

Mme Yvette MUNDI, Chargée de communication

Téléphones officiels (joignables les jours ouvrables de 9 h à 16h) :

(+243) 81 048 85 37, 97 722 37 996, 84 470 037 93

Email : acajasbl@yahoo.fr

Affreux héritage d'une gestion

Le pétrole de la Salonga tient la RDC à la gorge !

Une société pétrolière sud-africaine entend faire exécuter par un tribunal américain un jugement condamnant la RDC, pour avoir tardé à ne pas lui avoir accordé un bloc empiétant sur le parc national de la Salonga.

C'est une histoire de mauvaise gouvernance, comme la RDC en collectionne. Mais c'est aussi le scandale du primat du droit commercial sur la souveraineté d'un Etat et sur le respect du Patrimoine mondial de l'Humanité.

Il y a quelques jours, l'agence Bloomberg a révélé qu'une société pétrolière sud-africaine s'est adressée à la justice américaine pour faire exécuter une sentence arbitrale, rendue en novembre 2018 par la Chambre de commerce internationale (CCI) de Paris contre la RDC.

Cette société n'est autre que la compagnie DIG-Oil, autrefois dénommée Divine Inspiration Group, qui avait obtenu en 2007 trois blocs pétroliers dans la Cuvette Centrale, à l'époque où le ministre des Hydrocarbures n'était autre que Lambert Mende. Aujourd'hui, DIG-Oil est di-

rigée par l'impitoyable femme d'affaires Andrea Brown, bien en cours auprès du pouvoir sud-africain : c'est une proche de l'ancien juge en chef sud-africain Dikgang Mosenke.

La CCI avait condamné Kinshasa à verser une compensation de 600 millions de dollars pour avoir fait traîner le dossier en longueur pendant onze ans. Depuis le jugement, les intérêts se sont accumulés et c'est une somme de 619 millions de dollars qu'a exigée, le 30 avril dernier, Mme Brown auprès de la Cour du District de Columbia. Argument invoqué : le Congo est signataire de la Convention de New York, un traité international, par lequel ses quelque 160 Etats membres s'engagent à reconnaître et à mettre à vigueur les décisions arbitrales étrangères, explique Bloomberg.

Selon Bloomberg, l'Etat congolais a jusqu'au 30 juin pour s'exécuter. Soit dit en passant, le montant exigé est supérieur au montant total des réserves en devises de la RDC au 24 avril 2020 (607 millions) ! Le plus piquant dans cette affaire est que la

RDC risque d'être condamnée bien que l'ex-président Joseph Kabila se soit finalement décidé à signer l'ordonnance présidentielle approuvant les trois accords de partage de production, entre DIG oil et la Société nationale des hydrocarbures (Sonahydroc), le 13 décembre 2018, dans l'espoir que le pétrolier ne réclamerait pas les pénalités.

La cruelle ironie de l'histoire est que ce pétrolier puisse obtenir une compensation, tout cela parce que l'Etat congolais n'aurait pas approuvé assez vite un contrat qui consacre l'empiètement d'un des blocs accordés, le huit, sur le Parc National de la Salonga, sanctuaire des bonobos, qui figure au patrimoine mondial de l'Humanité de l'UNESCO !

L'approbation du permis controversé par Kabila est venue en tout cas aggraver la menace que constituait déjà l'octroi en février 2018 d'un autre bloc de la cuvette, empiétant également sur le territoire du Parc, à la Compagnie Minière du Congo (COMICO), contrôlée par l'homme d'affaires, également sud-africain, Adonis

Pouroulis. À plusieurs reprises, des ONG de défense de l'environnement mais aussi le Canada, la Suisse, l'Union européenne, l'UNESCO et le gouvernement américain lui-même (!!!), avaient fait savoir aux autorités congolaises que les activités pétrolières dans les parcs nationaux étaient en violation des accords internationaux du Congo et de ses propres lois.

Les autorités actuelles semblent dépassées par ce cadeau empoisonné qui leur a légué la Kabilie. Le nouveau ministre de la Justice, Célestin Tunda, un homme de Joseph Kabila, n'a pas réagi aux demandes de commentaires qui lui ont été adressées par Bloomberg. L'agence rappelle toutefois que le gouvernement avait indiqué au préalable que la Cour de Paris avait refusé de prendre en compte le pouvoir discrétionnaire du Président que lui octroie la loi congolaise. En attendant, il en est qui ne perdent pas le Nord. Selon un vent favorable parvenu à La Libre Afrique, un fonds vautour s'apprêterait à racheter la créance de DIG OIL sur la RDC et qui menace d'enfler au fil du temps. Qui a dit inique ?

Peter Piot: une personne infectée, c'est une menace pour tous

Epidémiologiste, « découvreur » du virus Ebola et ancien directeur d'ONUSIDA, directeur de La London School of Hygiene and Tropical medicine, conseiller principal d'Ursula Von der Leyen, à la tête d'un panel de 7 épidémiologistes

Spécialiste des virus, vous avez-vous-même été atteint par le Covid 19. Comment vous sentez vous aujourd'hui ?

Bien mieux que voici une semaine... Bien qu'en congé maladie. j'ai commencé à reprendre mes activités. Ce fut une expérience éprouvante, car durant trois semaines, j'ai été très affaibli. A part une hépatite lorsque j'étais étudiant en médecine je n'avais jamais été malade et me considérais en bonne santé ; j'ai toujours vécu à grande vitesse sans me poser de questions, comme si j'étais invulnérable... Je n'aime pas beaucoup parler de moi-même mais je crois qu'il faut être conscient de ce qu'est le Covid, qui laissera beaucoup de séquelles

Voici cinq ans déjà, alors que je me trouvais en Afrique de l'Ouest, où sévissait le virus Ebola, je me demandais si on était prêt pour la prochaine pandémie. J'étais certain qu'endéans les cinq, ou les cinquante ans, nous allions être confrontés à une grande épidémie comme lors d'un tremblement de terre, l'occurrence étant certaine mais pas la date. Etions nous prêts ? La réponse est non.. Personnellement, je songeais plutôt à une variante de la grippe. Mais ce que j'ai vécu est bien différent et dorénavant, si je demeure un expert, un scientifique, j'ai de l'expérience, je me trouve dans une autre catégorie... Même si je n'ai pas été en réanimation, ma condition physique, pendant un certain, temps a été très mauvaise. Vivant à Londres j'ai fait l'expérience du Service national de santé, un système très bureaucratique, où tout se passe via l'ordinateur et le website, avec peu d'interaction humaine. Comme je vis dans un quartier peu favorisé de Londres, mes conditions d'hospitalisation n'étaient pas celles de Boris Johnson ! Je me suis retrouvé enfermé, en isolement complet, durant sept jours et sept nuits dans une chambre que je partageais avec trois autres patients, dont un Jamaïcain qui ne parlait que l'Espagnol et un SDF... Des gens parmi les plus pauvres de la société, qui tous les trois souffraient du diabète. Depuis mon corridor je voyais les patients dirigés vers les soins intensifs, et avec mes voisins on ne se parlait pas beaucoup. L'une des caractéristiques de cette maladie, c'est l'état d'épuisement dans lequel elle vous laisse, j'ai perdu quelque 7 kilos durant ces quelques jours. Je me souviens de la solitude qui était la nôtre et je pense à ceux qui se trouvent dans les maisons de repos ou dans les prisons. Par la suite, les moyens de communication m'ont aidé à rétablir les contacts, et d'abord avec ma femme.. Mais je n'avais pas le courage de répondre à beaucoup de messages Tout cela, même dans les années 90 n'existait pas. J'avais emmené avec moi mon téléphone, quelques livres mais je lisais peu. Quant à la nourriture elle était exécrable. Avec cette maladie, on a l'impression d'être passé sous un tram, d'être anéanti... Une telle expérience, c'était très aigu...

Comment expliquer que les pays riches, développés, n'aient pas vu venir une telle pandémie ?

En 2009, lors de la grippe H1N1, il y a eu une alerte, des programmes ont été mis en place, des vaccins, des masques ont été

prévus. Mais ensuite, on a oublié tout cela. Au début de cette année encore, lors du sommet de Davos, il n'a pas été question du risque d'épidémie, pas un mot. Les besoins matériels de nos sociétés sont tels que c'est toujours le court terme qui prévaut.

La prévention n'a pas priorité. C'est comme les sapeurs pompiers, on les appelle lors de l'incendie puis on oublie. C'est dans la prévention qu'il faut investir, mais partout, en Belgique comme aux Etats Unis, cela apparaît toujours trop cher. Le vrai succès de la prévention, c'est quand rien ne se passe. Mais électoralement cela n'est pas rentable.

Cette épidémie doit réveiller le monde, on devra vivre avec elle durant des années sans exclure qu'elle resurgisse l'année prochaine..

Le Covid disparaîtra-t-il un jour ?

Pour l'avenir il y a trois hypothèses : la première, c'est que le virus puisse muter, devenir moins pathogène mais nous n'avons aucune indication en ce sens. Si c'est le cas, il faudra du temps La deuxième, c'est que le virus ne fasse plus de victime, car tout le monde aura été infecté. C'est ce qui s'appelle l'immunisation collective, mais avant cela, il y aura eu des millions de morts. La troisième hypothèse et la découverte d'un vaccin, mais beaucoup de questions se posent. Sera-t-il efficace, fonctionnera-t-il sur les plus de 35 ans, quelle sera sa durée de protection ? Tout le monde y aura-t-il accès ? Je pense qu'aussi longtemps qu'une seule personne de par le monde sera infectée, il y aura menace pour tout le monde. Il faudra donc veiller à limiter les dégâts. Le principe de précaution, c'est que si on ne peut pas prouver que quelque chose ne soit pas nuisible il ne faut pas le faire. A l'avenir, il faudra trouver un compromis, car quoi que l'on fasse, il y aura un risque. Les compromis à trouver devront être acceptables pour les gens, pour la société... Il faudra prendre l'habitude des risques. Comme on le fait déjà avec le ski hors piste ; on sait qu'il y a danger mais on décide d'y aller quand même... Le monde de l'après covid va aussi changer les habitudes culturelles : va-t-on encore se serrer la main ? En Asie, on ne le fait pas, on porte un masque et ces habitudes datent de la grippe espagnole... A Hong Kong, on utilise désormais deux séries de baguettes, l'une pour déposer la nourriture dans l'assiette, l'autre pour porter les aliments à la bouche. Il est certain aussi que l'on voyagera autrement. Je ne crois pas au principe de la video conférence, ce n'est pas la même chose

Nos voisins hollandais ont refusé de tout fermer, le Danemark a eu sa propre politique... Cette diversité représente aussi une richesse .. Il nous faudra être flexibles, comparer les diverses expériences européennes mais surtout éviter les réflexes isolationnistes.

Quel sera le rôle de la commission d'experts qui travaillera aux côtés d'Ursula Von der Leyen ?

Mme Von der Leyen, médecin elle-

même, est très impliquée. Début mai, il y a déjà eu un sommet virtuel de l'Union européenne qui a accepté de débloquer huit milliards de dollars pour la recherche de vaccins. Mais dans un esprit d'accès équitable, de libre circulation. Il nous faut éviter une approche nationaliste comme celles des Etats Unis qui voulaient garder les vaccins pour eux-mêmes...

A un moment donné la France et l'Allemagne avaient voulu interdire d'exporter le matériel de protection, une attitude qui va à l'encontre de tous les principes de solidarité et de libre circulation des personnes et des biens.

A l'égard des vaccins, la Belgique est bien placée, il y a dans notre pays beaucoup d'excellents chercheurs mais je me fais du souci pour les pays les plus pauvres. Quand survient une épidémie, on voit toujours apparaître le pire et le meilleur, la solidarité ou l'égoïsme, les réseaux volontaires et les réflexes racistes ; l'un de mes collaborateurs, d'origine chinoise, a été insulté, ici à Londres, accusé de répandre le virus !

Quel sera votre rôle en tant que conseiller principal d'Ursula Von der Leyen ?

Mon rôle sera limité à la recherche. Avec comme toute première priorité les vaccins, et aussi la recherche en sciences sociales, déterminer l'impact du Covid sur les économies, les sociétés, développer les priorités, engager les Etats membres à dégager l'argent nécessaire ; les experts vont aussi discuter des stratégies à adopter pour relaxer les mesures actuelles, selon quels critères... Mettre sur pied un agenda commun pour lutter contre les épidémies et en particulier le Covid. Certes, n'y a pas d'Europe de la santé, mais c'est du au fait que les systèmes sont tellement différents ils se sont historiquement développés dans des contextes particuliers. En matière de prévention des épidémies il y a cependant moyen de travailler ensemble ; par exemple examiner tout ce qui est lié à la nourriture, aux produits chimiques polluants ; il y a déjà des normes, des inspections sanitaires, très bien organisées et ces préoccupations interviennent dans nos discussions commerciales avec les Etats Unis. Je suis très impressionné par la présidente Mme Von der Leyen, elle est médecin elle-même, elle s'y connaît, elle s'implique... Et cela alors qu'il y a d'autres problèmes en Europe comme le budget ...

Il faudra aussi que l'Europe discute de questions qui intéressent tous ses citoyens, comme les possibilités de vacances d'été, il faudra un dialogue, une approche commune.. Trouver des compromis pour organiser tout cela...

Ce qui sera le plus difficile, ce sera de s'accorder sur le problème des cafés, des restaurants, je ne sais pas comment ils vont tenir... La santé mentale sera aussi une question importante pour l'après Covid, beaucoup de gens ont été affectés par les mesures extrêmes qui ont du être prises. Même le port des masques par tout le monde pourrait poser des problèmes, il faudra aussi penser à l'organisation des Tgv, prendre, sur certains sujets des mesures à la carte...

Quand les premiers vaccins peuvent ils être attendus ?

Certains les ont promis pour septembre mais personnellement je ne crois pas au miracle. En général, développer un nouveau vaccin, cela prend des années et coûte extrêmement cher. De plus, une fois que le vaccin est trouvé il faudra en fabriquer des mil-

liards de doses. Pour fabriquer un nouveau vaccin, il faut compter un demi milliard d'euros et le processus est très compliqué. Il faut aussi que veiller à ce que ce vaccin soit dépourvu d'effets secondaires. En Belgique, sur le site de GSK, le plus vaste des bâtiments est celui qui consacré au contrôle de qualité, c'est le plus important...

Si tout va très très bien, on aura des millions de vaccins d'ici un an, mais pas encore des milliards... Il faudra un effort concerté pour faire en sorte que le vaccin bénéficie à tout le monde. Mais comment seront choisis les bénéficiaires des premières productions ? A qui faudra-t-il distribuer les premiers millions de vaccins ? Au personnel de santé, dans les hôpitaux et les homes, aux plus âgés ?

Il faut savoir que dans le domaine pharmaceutique la Belgique a beaucoup à offrir.

En Afrique et ailleurs apparaissent beaucoup de médicaments parallèles, non certifiées. Que faut-il en penser ?

Il faut surtout veiller à éviter les effets secondaires. Dans le cas de la chloroquine, il y a eu des problèmes cardiaques. Des méthodologies, des protocoles précis ont été mis au point, entre autres à la London School for tropical medicine ce n'est pas en traitant quelques patients que l'on aboutira à des solutions définitives. Il faut tester, vérifier, comparer, disposer de réseaux cliniques comparer, tout cela exige du temps, de la patience. Il faut aussi tester sur des populations différentes; en Grande Bretagne, les taux de mortalité sont beaucoup plus élevés parmi les « non Blancs », entre autres parce qu'ils sont très nombreux au sein du personnel soignant.

Toutes ces questions requièrent des approches rigoureuses, scientifiques, que je dois défendre auprès de l'Union européenne.

Sur le plan scientifique la Belgique est bien placée mais sur le plan politique elle est en état de crise permanente, ce qui n'aide pas...

Je constate aussi que les gens évoluent et vont plus loin dans les précautions que dans les comportements..

Quelle est la situation de l'Afrique face à la maladie ?

Il y a de plus en plus d'institutions africaines qui ont des moyens humains qualifiés. Auprès de l'Union africaine, au Sénégal, au Nigeria, au Congo, il y a de bonnes institutions, de bons chercheurs, il faut trouver les moyens pour appuyer ces compétences. Je demeure inquiet pour les grandes villes avec de fortes concentrations de population où la distance sociale est impossible.

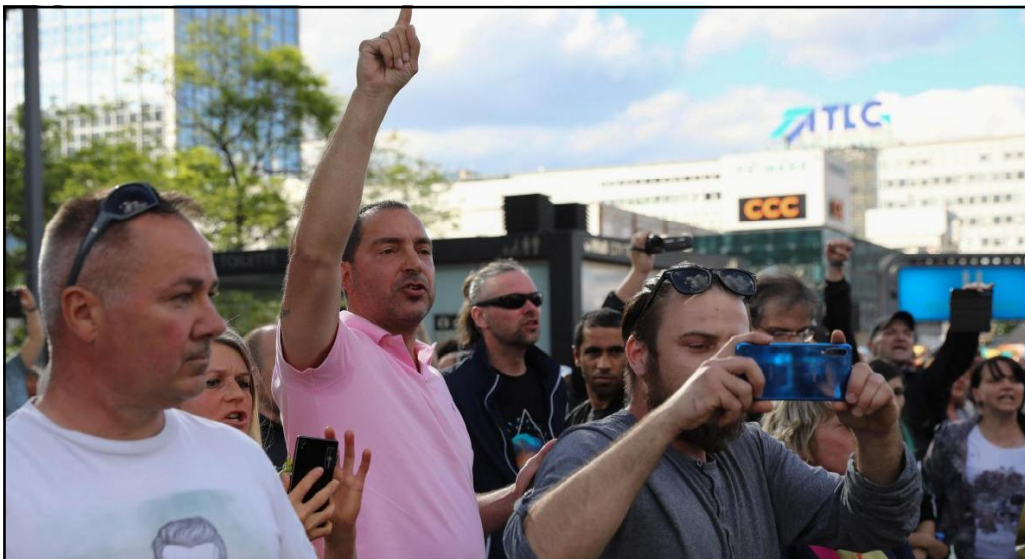
Je me pose beaucoup de questions sur le fait qu'en Afrique, la crise n'ait pas encore éclaté et je reste très inquiet. C'est peut-être du à la jeunesse de la population... Il y a aussi un renversement de perspective : il a toujours été dit que les maladies, les épidémies venaient d'Afrique. Cette fois, l'Europe est l'épicentre du problème.

Quoiqu'ayant atteint l'âge de la retraite, vous travaillez encore...

En Grande Bretagne où je vis, la retraite n'existe pas. Je m'oppose à ce que j'appelle la discrimination par l'âge. C'est une sorte de guillotine. Evidemment, tout dépend du travail que l'on fait, s'il vous intéresse encore ou non...

Colette Braeckman

Plusieurs manifestations anti-confinement en Belgique, Suisse, Allemagne



Plusieurs manifestations anti confinement ont eu lieu samedi en Europe. Les plus grandes se sont déroulées en Allemagne.

Allemagne

Des milliers de personnes ont défilé samedi en Allemagne pour marquer leur opposition aux mesures de confinement en vigueur pour endiguer la pandémie de coronavirus. La police n'est généralement pas intervenue malgré des rassemblements d'une ampleur nettement plus importante qu'autorisée.

Plusieurs centaines de manifestants se sont rassemblés à Berlin et Francfort. Dans la capitale, au moins une trentaine de personnes ont été interpellées parce qu'elles ne respectaient pas les règles de distanciation sociale.

À Munich, environ 3.000 participants ont pris part à l'action, dans le calme. La police avait autorisé un rassemblement de 80 personnes. Les agents ont tenté de disperser la foule, mais ils ne sont finalement pas intervenus. Plusieurs milliers de personnes étaient également présentes à Stuttgart.

Suisse

Des centaines de personnes ont manifesté samedi devant le Parlement à Berne et dans d'autres villes suisses pour protester contre les restrictions imposées par les autorités pour lutter contre le nouveau coronavirus, selon l'agence de presse Keystone-ATS.

La Suisse, qui a enregistré plus de 1.500 morts pour 30.000 contaminations, a

cependant commencé à alléger les mesures de confinement, autorisant, il y a deux semaines, salons de coiffure et fleuristes à rouvrir. Dès lundi, les écoles, restaurants, musées et librairies pourront faire de même, en respectant toutefois des conditions spécifiques.

Les manifestants de samedi estiment que les restrictions en vigueur violent leurs droits fondamentaux et ils ont hué et sifflé les policiers déployés sur place, selon ATS.

Belgique

La police a procédé à l'arrestation administrative de 13 personnes qui participaient, samedi à Anvers, à une manifestation non autorisée contre les mesures de confinement prises par le gouvernement, face à la propagation du coronavirus. Une vingtaine de protestataires ont également reçu un avertissement.

Un appel à manifester samedi, sur la Leopold de Waelplaats, contre « la dictature du confinement » circulait sur les réseaux sociaux depuis quelques jours. Les organisateurs estiment que les mesures imposées vont à l'encontre des droits constitutionnels des citoyens.

La manifestation n'étant pas autorisée, la police locale était présente en nombre pour faire respecter l'interdiction. L'objectif était également de « faire prendre conscience » aux manifestants que « leur participation était aussi en violation des directives fédérales sur le Covid-19 ».

Plusieurs organisateurs de la manifestation font partie des 13 personnes arrêtées administrativement.

Le Point

Tunisie : des bons d'achats par SMS pour les familles démunies

Une ONG tunisienne a mis en place un système de bons d'achats par téléphone afin de permettre aux familles nécessiteuses de subvenir à leurs besoins en nourriture, une sorte de banque alimentaire à distance pendant la crise liée au nouveau coronavirus.

L'initiative, mûrie de longue date, a été lancée au début du jeûne du ramadan fin avril, alors que des milliers de foyers ont perdu leur source de revenus en raison du confinement décrété le 22 mars pour lutter contre la propagation du nouveau coronavirus.

En coopération avec le ministère de la Femme, l'ONG "Banque alimentaire durable" a choisi 300 familles vivant dans les quartiers pauvres de Tunis pour bénéficier de bons d'achats, envoyés par SMS.

En contrepartie, ces personnes s'engagent à accepter d'être encadrées pour qu'on puisse les intégrer socialement et professionnellement à travers différentes initiatives.

Chacune de ces familles reçoit un code lui permettant de dépenser 40 à 60 dinars (20 à 30 euros) par semaine chez un des épiceries de son quartier, à condition qu'il soit équipé de l'application "Viamobile".

"Avec le ramadan et le confinement, je ne peux ni sortir ni travailler", confie Messaouda Raouafi, 49 ans, qui, grâce à ces bons, a pu acheter de l'huile, du lait, du café et de la farine. "Je ne peux plus faire des ménages pour donner à manger à mes sept enfants," explique-t-elle.

L'ONG, qui finance ces dons grâce aux concours d'entrepreneurs qui la composent, espère ensuite élargir cette initiative aux régions intérieures marginalisées. Au-delà de ces aides, l'ONG souhaite également inciter ces familles à être plus autonomes, par exemple en leur apprenant à faire pousser des légumes dans leur arrière-cour, ou en vendant du pain fait maison.

"En contrepartie, ces personnes s'engagent à accepter d'être encadrées pour qu'on puisse les intégrer socialement et professionnellement à travers différentes initiatives", explique samedi à l'AFP Aïcha Zakraoui, l'une des initiatrices du projet.

Grâce à cette initiative, l'épicerie de Farah, située au Kram, une banlieue populaire de Tunis, n'a plus besoin de faire crédit au détriment de son équilibre financier: "l'argent nous est envoyé en avance, ensuite les clients font leur courses avec la somme qu'ils ont reçue." (avec AFP)

L'Ouganda et le Kenya privés d'électricité

Week-end noir en Ouganda et au Kenya. Les deux voisins de l'Afrique de l'Est sont privés d'électricité ce samedi. La faute à une panne survenue à 5 h 49 (2 h 49 GMT), selon la Kenya Power, la société kényane de distribution d'électricité qui a évoqué dans un communiqué, « une perturbation du système de distribution ».

« Nous avons perdu la transmission à travers le pays. Veuillez nous soutenir alors que nous enquêtons sur la cause et travaillons au rétablissement de la fourniture d'électricité », a ajouté l'entreprise.

Du côté ougandais, on s'emploie également à rassurer la clientèle. « Nos ingénieurs travaillent pour identifier et résoudre l'attelage, afin de rétablir un approvisionnement électrique normal », a déclaré dans un communiqué la Uganda Electricity Transmission Company Limited.

En janvier 2018, les deux pays ont subi des pannes importantes en raison de ce qu'ils avaient qualifié de perturbations du système.

Africanews

COVID-19

La Côte d'Ivoire assouplit les restrictions

Une bonne nouvelle est tombée: dans une adresse à la nation, le président ivoirien Alassane Ouattara a annoncé un assouplissement des mesures dans tout le pays, sauf à Abidjan, épice de l'épidémie. Une décision importante suivie par d'autres, signe d'une éclaircie sur le front sanitaire. Le chef de l'État a ainsi déclaré la fin du couvre-feu, la réouverture des établissements scolaires, des bars et restaurants et des salles de spectacles. Plus tôt dans la journée de jeudi toujours, un nouveau conseil national de sécurité consacré à la lutte contre la pandémie avait fait le point sur la situation.

Un peuple qui vit la nuit

« Enfin on est sauvés ! » : à Korhogo et Bouaké, deux grandes villes de Côte d'Ivoire, des habitants disent leur joie et leur soulagement de pouvoir recommencer à travailler grâce à la levée partielle des mesures de lutte contre l'épidémie de coronavirus. « Le couvre-feu et les mesures restrictives contre le coronavirus allaient faire plus de morts que la maladie elle-même », estime Seriba Koné, tapissier à Korhogo, grande ville du Nord ivoirien, répétant un sentiment souvent partagé en Afrique.

« Pour se nourrir et s'occuper de ma fille, c'était difficile. Je n'avais plus de salaire ni de pourboires », témoigne Assana Koné, employée dans une boîte de nuit de Korhogo. Boîtes de nuit et maquis (bars-restaurants populaires) sont indissociables du mode de vie ivoirien, très festif et nocturne, et représentent énormément d'emplois, plus ou moins informels.

« Le couvre-feu nous a fait perdre énormément. C'est la nuit que ça marche chez nous ! » explique Tenemaga Coulibaly, propriétaire d'un maquis au quartier « Air France » de Korhogo.

Du côté des clients, c'est aussi la joie. « Enfin, on ne sera plus obligés de rentrer à 21 heures comme des moutons pour dormir.

Le coronavirus n'existe pas ici à Bouaké, la fête peut commencer pour nous ! » lance Venance Yao, jeune mécanicien de 24 ans.

Dans tous les maquis et restaurants de Bouaké (Centre), deuxième ville du pays



avec un million d'habitants, réputée pour sa vie nocturne, on s'affairait vendredi au nettoyage pour accueillir les clients dès le soir.

Abidjan reste isolée

L'assouplissement des mesures a été décidé, car « aucun cas positif (de coronavirus) n'a été détecté dans l'intérieur du pays depuis le 21 avril », a expliqué le président Ouattara dans son allocution. La quasi-absence du virus dans l'intérieur du pays a fait que certains Ivoiriens, comme Venance Yao, doutent même de sa réalité.

La Côte d'Ivoire reste relativement peu touchée par l'épidémie, avec 20 morts sur 1 571 cas, dont « 98 % » concentrés dans la région d'Abidjan. En effet les autorités ivoiriennes ont interdit peu après l'apparition de l'épidémie en mars tout mouvement (entrée ou sortie) entre Abidjan et l'intérieur du pays, et ont rapatrié tous les cas positifs de l'intérieur vers les hôpitaux de la capitale économique.

Au niveau du Grand Abidjan, épicentre de la maladie, le couvre-feu, maintenu jusqu'au 15 mai, est désormais de 23 heures à 4 heures du matin au lieu de 21 heures à 5 heures précédemment. Les mesures de restriction de rassemblements de populations, initialement plafonnées à 50 personnes, passent dorénavant à 200 personnes. Les mesures de distanciation physique et de protection sont toutefois maintenues.

Le Point Afrique

Coronavirus : près d'un million de salariés marocains indemnisés

Quelque 950.000 salariés impactés par la crise induite par la pandémie du nouveau coronavirus vont toucher une indemnité forfaitaire au titre du mois d'avril, a annoncé vendredi le Comité de veille économique du Maroc.

Ces salariés de 134.000 entreprises percevront la semaine prochaine une aide de 2.000 dirhams (190 euros), a précisé dans un communiqué le comité chargé de suivre l'impact de la crise sanitaire et décider des mesures à prendre.

Les entreprises en difficulté seront, elles, intégrées dans un dispositif de financement pour faciliter leur relance, a indiqué l'organisme mis en place par le gouvernement et piloté par le ministère de l'Economie.

Pour les particuliers dont les revenus ont baissé du fait de l'état d'urgence sanitaire en vigueur depuis le 20 mars, « les intérêts bancaires résultant du report des échéances des crédits seront pris en charge par l'Etat et les banques ». avec Africanews

Plusieurs projets sont en cours de validation pour les 5 ans de disparition de Papa Wemba

La commémoration de quatre ans de disparition de l'icône de la musique africaine Jules Shungu Wembadio dit Papa Wemba, a permis à ses amis présents à Kinshasa de se rencontrer dernièrement à la résidence de Jules Masua pour échanger autour des cinq ans de la mort de cette célébrité multidimensionnelle, prévue le 24 avril 2021, à travers le monde.

Sur place, ils étaient tous conviés à assister à la présentation des différentes maquettes conçues par les frères Meko pour immortaliser Papa Wemba et à la présentation des autres projets tenus encore en secret.

Il s'agit donc des trois monuments qui seront érigés à Kinshasa, Abidjan et Sankuru (dans la localité



des parents de la star) ainsi que la pierre tombale qui donnera lieu à son sépulcre. Après échanges à la suite du descriptif fait par les frères Meko (concepteurs des œuvres), sous la direction de Samy Badibanga, le comité a adhéré aux suggestions en attendant le devis à proposer et le budget y relatif. « Les petits plats ayant été mis dans les grands, cette rencon-

tre (en fait des retrouvailles) était précédée d'un buffet concocté et offert par Mère Amazon (la veuve de Papa Wemba) qui m'a annoncé en exclusivité avec Bona qu'elle a un livre en gestation sous licence qu'elle compte intituler « Avec Dieu, j'ai vaincu la polygamie » », a dit Jean-Pierre Eale

Dans la foulée de cette rencontre, le Directeur général de l'Agence Temps Libre, Jean-Pierre Eale Ikabe a profité pour proposer l'organisation du « Festival hommage Papa Wemba » qui sera sûrement coordonné par lui-même. L'idée a rencontré l'assentiment de plus d'un dans l'attente de sa structuration.

Cette grande fête de la musique,

de la sape et de tous les arts qui constituaient cette célébrité s'étalera sur 7 jours, soit du 18 au 24 avril 2021. Le petit monde qui compose ce comité organisateur s'est promis de poursuivre sur cette lancée afin d'atteindre l'objectif visé. « D'autres rencontres informelles sont projetées pour pouvoir avancer dans le sens souhaité par tous », a souligné JPEI.

Comme en 1997, les frères Meko avaient érigé la célèbre statue « Fula Ngenge » que nous retrouvons dans les différentes résidences de la star et à travers le monde sous plusieurs supports. Les admirateurs de Jules Shungu l'utilisent de mille façons pour se souvenir de lui.

Beni Joël Dinganga

Awilo Longomba annonce des collaborations singulières avec Innoss'B, Fally Ipupa et Ferre Gola

L'après confinement s'annonce chaud et bouillant en terme des productions discographiques et scéniques dans le monde musical congolais. Connu comme l'un des artistes congolais les plus sollicités pour des productions scéniques et des featurings en Afrique et partout dans le monde, Awilo Longomba apprête plusieurs morceaux avec les artistes de tout genre. Il s'apprête à enregistrer séparément avec ses collègues basés à Kinshasa dont Innoss'B, Fally Ipupa et Ferre Gola.

Quelques jours après avoir annoncé sa collaboration avec l'artiste nigériane Yemi Alade sur Instagram, Awilo a lâché les noms de trois collaborations qui sont dans son agenda au cours d'un live sur la même plateforme avec la chroniqueuse de musique Ika de Jong, le vendredi 8 mai 2020. « Une chanson est en collaboration avec Fally. De même aussi pour Innoss'B qui m'a envoyé, il y a quelque temps une démo. Je serai dans le prochain album de Ferre Gola », a dit le Propriétaire de tous les dossiers.

Une nouvelle accueillie avec beaucoup

de joie dans les camps de tous les artistes cités ci-haut. Ils s'attendent à écouter des chansons chaudes et ambiantes aux couleurs d'Awilo Longomba.

Au cours de cet entretien, le fils de Vicky Longomba du Tout Puissant OK Jazz, a aussi déploré la polémique qui est autour des vues sur YouTube. « Les vues et le nombre d'abonnements sur YouTube ne sont que superficiels. Travailler pour la scène est la chose qui peut prouver la force d'un artiste. Prenons l'exemple de la chanson « Carolina ». Elle ne compte pas même 1 million de vues sur YouTube par contre, ce morceau a fait bouger l'Afrique tout entière », a-t-il expliqué.

Et de rajouter : « Si seulement le gouvernement améliore le coût d'accès à Internet, vous verrez les résultats. Les jeunes de chez nous n'auront pas à envier la musique d'ailleurs ».

Batteur converti en chanteur-animateur avec une créativité incommensurable, Awilo a récemment largué le morceau " Bizou " qui tourne très bien dans notre playlist.

B.J.D

Une folle rumeur sur la mort d'Innoss'B enflamme les réseaux sociaux



Le jeune artiste congolais Innoss'B a été classé parmi les morts à Kinshasa, le samedi 9 mai 2020. Un faux compte Twitter tenu par un internaute mal intentionné, se faisant passer pour le mécène congolais Eric Mandala, a annoncé la nuit du samedi le décès d'Innoss'B.

Durant un bout de temps, tout le monde sur le net avait la trouille et cherchait à avoir la bonne information jusqu'à ce que le natif de Goma a calmé les esprits des mélomanes en écrivant sur son compte Instagram : « Je suis chez moi à la maison. Ce compte est un faux. Eric Mandala n'a pas un compte Twitter. Merci de penser à moi, la famille ».

Ce compte tenu par un internaute mal intentionné a été signalé auprès de Twitter et a finalement été supprimé. Pendant cette période de crise sanitaire mondiale suite à la maladie à Coronavirus (Covid-19), la plupart de personnes s'ennuient à la maison et font ce qui leur semble bon. Les personnalités sont donc conseillées à certifier leurs pages sociales afin de ne pas créer la panique au sein de l'opinion publique.

Musicalement, Innoss'B cumule des strams sur les plateformes digitales d'écoute de musique. Le récent chiffre de son top 5 sur Spotify indique que le Jeune Leader est parmi les artistes rd-congolais qui sont présents sur le net.

B.J.D

Décès à Kinshasa d'un des héros du film « L'ombre des oubliés » du Pr José Adolphe Voto

Le caporal Daniel Miuki, combattant de la Force publique à la 2ème Guerre mondiale, 1940-1945, un des héros du film « L'ombre des oubliés », est décédé, mercredi, à Kinshasa, à l'âge de 95 ans, au dispensaire des Anciens combattants de Gambela, dans la commune de Kasa-Vubu, a annoncé le Pr José Adolphe du film précité. « Daniel Miuki n'était pas seulement un héros du film qui retrace son parcours et qui rappelle celui des 25.000 soldats de la Force publique. Il était aussi un héros de tout le Congo pour avoir défendu l'honneur de cette armée au niveau mondial, un exemple de résilience, d'endurance au regard de son âge avancé, malgré les conditions de vie difficiles, malgré l'oubli de la Belgique pour qui il a combattu, malgré le traitement en deçà des mérites par le gouvernement congolais », s'est exprimé José Adolphe Voto. « J'étais dans des démarches pour sa reconnaissance par nation à travers la chan-

cellerie des ordres nationaux. Voilà qu'il tire sa révérence juste à la veille de 75 ans de la fin de la deuxième guerre mondiale qui intervient le 7 mai. Honneur à toi, Caporal, mon héros ! », a-t-il conclu.

Le déroulé du film
« L'ombre des oubliés »

Le film retrace la vie de ces deux anciens combattants, Daniel et Albert, vivant dans « l'ombre » à Kinshasa, livrés à eux-mêmes, alors que leur récit apporte un éclairage sur une partie cachée de l'histoire du Congo inexistante dans les manuels scolaires congolais et la contribution des nations africaines dans la victoire des alliés pendant la seconde Guerre mondiale. Sur le terrain, les troupes congolaises se battent en Abyssinie (Ethiopie), où elles remportent de nombreuses victoires sur les Italiens : Assossa (11 mars 1941), Gambela (23 mars 1941), Saïo (3 juillet 1941). Elles font



quinze mille prisonniers, dont neuf généraux. Après la capitulation italienne, la Force publique – nom donné à l'Armée du Congo – mobilise treize mille soldats et civils afin de combattre en Afrique de l'Ouest contre certaines colonies françaises demeurées fidèles à Vichy. Une partie du corps expéditionnaire déployé en Afrique de l'Ouest est

convoquée au Proche-Orient ; les premiers contingents arrivent, le 18 avril 1943, à Suez : une brigade est déployée en Palestine. Une antenne médicale, composée de trois cent cinquante soldats congolais encadrés par vingt officiers européens, se distingue en Abyssinie et en Somalie (1941), à Madagascar (1942), aux Indes et en Birmanie (1943-1945). Ce qui corrobore parfaitement avec les témoignages de ces deux soldats congolais Albert Kunyuku et Daniel Miuki, encore vivants à Kinshasa. Tous ces vaillants combattants restent méconnus dans l'ordre de mérite de guerre belge. Les témoignages de ces deux héros fait dire à Anicet Mobe, chercheur en sciences sociales, que le Congo a porté le poids de la Belgique pendant cette seconde guerre : « d'une manière générale, le poids de la Belgique dans la guerre a été largement le poids du Congo ». Pourtant, le rôle stratégique de ce pays d'Afrique centrale durant la seconde guerre mondiale demeure largement occulté. Ce silence paraît d'autant plus injustifié que les conditions d'engagement du Congo aux côtés des alliés vont durablement influencer son histoire après 1945. ACP

Les clubs de la Linafoot unanimes pour l'arrêt du championnat

La position du TP Mazembe, selon F. Kitengie

Les délégués des clubs engagés en championnat national et les membres de la Linafoot étaient en concertation, samedi 9 mai à Kinshasa de 10h30 à midi. A l'allure où vont les choses, la L1 et L2 ne peuvent plus espérer reprendre. Les clubs souhaitent arrêter à l'unanimité...

L'annonce de la prolongation de l'état d'urgence pour deux nouvelles semaines avec comme conséquence la poursuite du confinement pour stopper le Coronavirus et plus que 20 jours pour la clôture des championnats en RDC. Ces éléments viennent réconforter les clubs et la Linafoot qui tiennent à arrêter les L1 et L2 à l'unanimité. Ils ont acté et transmis à la Linafoot leurs vœux de suspension définitive de la saison 2019-2020.

Il revient maintenant à la FECOFA de communiquer ses propositions à la CAF en réponse à la correspondance du 26 avril aux Fédérations pour connaître la situation actuelle en ce qui concerne le Championnat et la Coupe nationale dans chaque pays.

Au sortir de la réunion, Frédéric KITENGIE a donné à la presse la position du TPM : « Tout le monde s'est mis d'accord pour l'arrêt définitif de la L1. Il ne reste plus que l'annonce officielle alors que les modalités de clôture seront discutées entre la Linafoot et la FECOFA. Le TPM a dit qu'il était d'accord pour que tout s'arrête, et il est hors de question que ce championnat soit



déclaré blanc parce que nous avons disputé plus de 60% des matchs... / ...

Par voie de conséquence, une fois que le championnat est homologué dans un ou dans l'autre format, automatiquement il y aura des montées et des descentes. Pour notre part, la lutte ne peut pas se résumer dans la lutte aux courses pour les places africaines, le plus important est de clôturer le championnat et de préparer les prochaines échéances qui doivent obligatoirement commencer le 2 août prochain en priant que d'ici cette date on soit parvenu à arrêter ce vilain Coronavirus qui nous dérange.

Par aucun miracle le sacre ne peut être arraché au TPM, l'essentiel est que le championnat se clôture normalement et qu'il y ait un

classement. Et si classement il y a, c'est vrai tout le monde devra être d'accord de voir le TPM en tête. Mais dans ce classement nous espérons en outre avoir des descentes et des montées, sinon la Linafoot va empiéter sur d'autres organisations. Je pense là aux championnats provinciaux qui préparent leurs champions à se mettre à la disposition de la Linafoot.»

L'hypothèse d'une saison totalement blanche écartée comme souhaité par le TPM, reste à la FECOFA d'établir un cadre légal qui sera applicable afin de se protéger juridiquement devant les recours qui ne manqueront pas dans la course aux places africaines, la lutte pour la montée ou le maintien.

tpmazembe.com

Répondant à certaines critiques à son égard

Florent Ibenge: «Nous avons droit à certain respect, nous tous qui avons mouillé le maillot pour cette équipe»



L'ancien sélectionneur national de la République Démocratique du Congo (RDC) a réagi sagement par rapport aux récentes déclarations critiques de certains joueurs à son égard.

Il pense que cette polémique ne fait que desservir cette sélection nationale qui a besoin d'être soutenue. Et cela nécessitera une certaine paix et de l'unité pour qu'elle atteigne ses objectifs.

« Il faut voir ce que nous avons fait, continuer à travailler et avancer. Le plus important, c'est le Congo. Le pays doit avancer et aller à la Coupe du monde. Nous n'avons pas réussi à le faire mais nous l'avons titillé et nous avons donné de l'envie. D'où l'importance de donner une base sur laquelle il faudra travailler pour y retourner. Nous avons fait des choses et nous pensons que nous avons droit à certain respect, nous tous qui avons mouillé le maillot pour cette équipe », a-t-il confié à FOOT.CD.

Jean-Florent Ibenge Ikwange a démissionné de la tête de la sélection nationale de la RDC au mois d'août dernier après 5 ans de beaux et loyaux services. Il aura disputé en total 47 matchs pour 23 victoires, 12 nuls et 12 défaites avec 86 buts inscrits et 58 encaissés.

Michel TOBO

Covid-19/Suisse: Meschak, Kiassumbua, Fayulu...et Mossi reprennent le 8 juin

Le championnat de Suisse reprendra, sauf imprévu, le 8 juin des rencontres à huis clos. Le conseil fédéral du pays (le gouvernement) vient d'autoriser la reprise des activités dans ce sens. Mais cependant, tout dépendra de l'évolution de la situation du

Coronavirus.

Conséquence logique de cette décision, la reprise des entraînements est prévue pour le 11 mai mais avec des groupes réduits de cinq joueurs pour éviter bien évidemment des risques de contamination.

Quelques joueurs congolais évoluent dans ces championnats notamment Elia Meschak (Young Boys de Berne-D1), Joël Kiassumbua (Servette de Genève-D1), Timothy Fayulu (FC Sion-D1)...et Anthony Mossi (FC Will 1900-D2).

M.T.

Covid-19/FIFA

Les clubs auront droit à deux changements supplémentaires lors d'un match

L'international Football Board (IFAB) a accepté la proposition de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) d'ajouter temporairement deux changements supplémentaires au cours d'une rencontre. Ce qui fera 5 changements. Cela ira jusqu'à la fin de cette année et peut être prorogée jusqu'en 2021 si le besoin se fait sentir.

« Cet amendement, qui entre immédiatement en vigueur, a pour but d'aider les

équipes à faire face à un calendrier condensé et des conditions météorologiques différentes, deux éléments pouvant avoir un impact sur le bien-être des joueurs », peut-on lire sur le site internet officiel de l'instance faïtière du football mondial.

Cette décision a été prise à cause bien évidemment du Coronavirus qui a mis à l'arrêt toutes les compétitions footballistiques. Une décision qui semble la bienvenue au regard du rythme des matchs qui vont s'enchaîner. foot.cd

Covid-19/Maroc

Munganga, Malango, Ngoma... Mukoko seront contraints de baisser leurs salaires

La Fédération Royale Marocaine de Football (FRMF) a proposé une réduction des salaires des joueurs et entraîneurs de l'ordre de 20% à 50% au regard de la situation du Coronavirus. C'est l'une des propositions faites lors de la visioconférence entre les dirigeants de cette instance, ceux de la ligue professionnelle et des clubs.

Hormis cette proposition, la Fédération s'est engagée à remettre une subvention aux clubs. Nous avons également une commission mise en place pour étudier les modalités réalistes de reprise du championnat. Elle est constituée notamment de Faouzi Lekjaa, le président de la FRMF, des dirigeants de la ligue et de la commission médicale de la Fédération.

Le Maroc abrite un des plus gros contingents de joueurs congolais évoluant à l'étranger notamment avec Francis Kazadi (Wydad de Casablanca), Ben Malango et Fabrice Ngoma (Raja de Casablanca), Padou Bompunga et Nelson Munganga (Mouloudia Oujda), Héritier Luvumbu (Youssoufia Berrechid), Jonathan Ifaso (Difaa El Jadida), Noël Mukoko Batezadio (Ittihad Tanger)... Dago Tshibamba (Olympic Club Khouribga).

M.T.

La 9ème édition des Jeux de la Francophonie reportée pour le mois d'août 2022

Initialement prévus en août 2021, les 9èmes jeux de la Francophonie ont été officiellement renvoyés en 2022. Ils auront finalement lieu à Kinshasa du 19 au 28 août 2022. Ces nouvelles dates ont été fixées par le conseil d'orientation du Comité International des jeux de la Francophonie (CIJF), après sa réunion tenue le 6 mai dernier.

Selon le communiqué du CIJF, le conseil d'orientation a souscrit à la demande de la République Démocratique du Congo et a recommandé au conseil permanent de la Francophonie d'entériner le report des jeux. Il a, ajoute la même source, aussi encouragé le Congo-Kinshasa à poursuivre ses efforts dans les préparatifs afin de tenir les délais requis et garantir l'organisation des jeux.

Le gouvernement congolais, à travers le ministère de l'intégration régionale et de la coopération, a saisi l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) en fin du mois d'avril dernier, pour demander le report des 9èmes jeux de la Francophonie. Il a justifié cette demande par la présence de la pandémie du Covid-19 qui affecte négativement l'économie du pays.

B.J.D

Barça : Neymar entre en guerre avec le PSG

En ce moment, on parle un peu moins des grands transferts qui tournent un peu en rond. Et pour cause, tout le monde est focalisé sur les reprises des championnats européens, même si on sait qu'en France, cela ne reprendra pas cette saison. Pourtant, dans les dossiers qui viennent et reviennent depuis des semaines, des mois ou même encore des années, il y a celui de Neymar, qui occupe toujours une bonne partie de l'Espagne.

Ce dimanche matin, le journal à tendances pro-catalanes, Sport, en remet une couche et affirme tout simplement que le joueur aurait déjà dit non au Paris SG et en revanche qu'il aurait donné son oui au FC Barcelone. Mais à propos de quoi exactement ? Il suffit de lire les quelques mots sur la Une du média pour comprendre. En réalité, Sport avance tout simplement que le natif de Mogi das Cruzes, dans l'État de São Paulo, va entrer en guerre avec le PSG.

Le Barça attend de voir

Mais comment pourrait-il faire pire que l'année passée me direz-vous ? Selon le journal espagnol, il refuse tout simplement de baisser son salaire (on imagine pendant la période liée au coronavirus) et qu'il profiterait même de cette crise afin de forcer son départ de la capitale française. Il l'avait déjà plus ou moins fait l'année passée, mais il était tombé sur un roc en la personne du directeur sportif, Leonardo. Et du côté du Barça ? Ces derniers temps, on a quand même évoqué l'idée que ce transfert ne se ferait pas, pour des raisons financières tout d'abord. Mais on se dit que s'il y a un coup à jouer... En gros, les dirigeants de la formation catalane attendent que le joueur se mouille un peu avant de proposer un échange de joueurs avec le Paris Saint-Germain. Chose qui n'avait déjà pas vraiment fonctionné l'année passée... Constant Wicherek

Grâce au sacrifice de Moïse Katumbi Chapwe

Le centre de santé de Kashobwe transformé en Hôpital général !

Un bijou est sorti des cendres de l'ancienne bâtisse héritée de la colonisation. Le nouvel hôpital de Kashobwe est en passe d'être inauguré après les travaux de rénovation et d'extension, réalisés sous le seing de Moïse Katumbi Chapwe, Président du parti politique Ensemble pour la République. Devenu l'ombre de lui-même, le vieux bâtiment s'écroulait progressivement et inexorablement sous le poids de l'âge, mais aussi du manque d'entretien. Il arrivait que des pans de plafond s'écroulent sur les pensionnaires, venus pourtant pour des soins ou pour accoucher.

L'œuvre de rénovation a été sabordée par des ennemis de la République, alors que l'initiateur était contraint à un exil politique ayant duré 4 ans. De retour au pays, en dépit du sabotage de ses principales unités de production, Moïse Katumbi s'est remis au travail, en prenant la direction des chantiers qu'il visite régulièrement. Aujourd'hui l'enceinte loge non seulement un bâtiment complète-



ment réhabilité mais aussi plusieurs bâtiments portant l'extension de l'hôpital. A cela se greffe la dotation des équipements modernes, en sus de réfrigérateurs, de panneaux solaires, etc.

Selon le Dr Kisela, l'apport de Moïse Katumbi vient de transformer cet établissement sanitaire qui mute

de son statut de centre de santé en hôpital général. En effet, aujourd'hui l'institution est dotée de plusieurs services qui permettent même des interventions chirurgicales ; elle dispose de médecins permanents entièrement pris en charge par la bourse généreuse du Chairman de TP Mazembe. On y trouve les services

tels que la médecine interne, la chirurgie, la maternité, les urgences, la gynécologie...offrant son hospitalité à des villages zambiens des environs. Les habitants de Kasenga et de Kilua sont également sous la bonne couverture sanitaire du désormais Hôpital général de Kashobwe.

LR

Il enseigne désormais la paix

Thomas Lubanga raisonne les miliciens de la CODECO

Thomas Lubanga, l'ex-leader du groupe armé Union de patriotes congolais (UPC) demande au groupe armé CODECO de cesser les violences qui retardent le développement de la province de l'Ituri. Au cours d'un point de presse tenu jeudi 7 mai à Kinshasa, il a exhorté ces hommes armés à privilégier les valeurs culturelles pouvant unir les fils du territoire de Djugu qui parlent la même langue maternelle.

Dans sa déclaration, Thomas Lubanga fustige le revirement actuel de la situation sécuritaire en Ituri, qui ressemble au drame du début des années 2000 caractérisé par des tueries de civils et militaires, l'incendie de villages, des écoles et des structures sanitaires.

Selon lui, ces actes ignobles sont contraires à la dénomination de ce groupe armé, qui se veut une Coopérative de développement du Congo. Ils entravent plutôt la croissance de l'Ituri.

Selon ses propos, presque toutes les victimes d'atrocités commises par ces hommes armés sont leurs frères avec qui ils partagent le même sang, la même langue et une même histoire. Ils boivent les eaux du même puits et ont étudié dans les mêmes écoles.

Il a ainsi lancé un appel à ces miliciens à revenir au bon sens et à déposer les armes pour la reconstruction du pays.

Cet ancien seigneur de guerre de l'Ituri félicite enfin la majorité des habitants de la province, qui ont refusé de prendre les armes pour se défendre et se remettre au gouvernement de la RDC pour assurer leur protection.

Dans son adresse, il a remercié le gouvernement pour son effort et la détermination du chef de l'Etat en vue de restaurer la paix en Ituri.

LR/RO

En visite dans les hôpitaux désignés

Le pourvoi en cassation de l'ex-ministre de la Santé Oly Ilunga rejeté

Condamné à cinq ans de travaux forcés pour avoir détourné 400 000 dollars, l'ex-ministre de la Santé Oly Ilunga a vu sa demande de pourvoi en cassation rejetée. Après le rejet de la demande de pourvoi en cassation de l'ex-ministre congolais de la Santé, Oly Ilunga, ses avocats affirment qu'il a été victime d'un déni de justice. Le docteur Oly Ilunga a été condamné en premier et dernier ressort à cinq ans de travaux forcés pour avoir détourné 400 000 dollars. Il a toujours rejeté ces accusations.

Après avoir accepté le pourvoi en cassation, le greffier de la cour a déclaré avoir reçu par erreur cette requête. Cette situation scandalise maître Bernard Maingain, un des membres du collectif d'avocats qui défend le docteur Oly Ilunga, qui appelle la RDC à respecter l'État de droit.

« On se trouve devant quelqu'un qui n'a pas bénéficié du droit qui revient à un membre du gouvernement



d'être d'abord mis en accusation par l'Assemblée et qui est directement renvoyé devant la Cour de cassation statuant en premier et dernier ressort, déclare-t-il. Puis après, on constate à la lecture de l'arrêt qu'il y a un certain nombre d'irrégularités juridiques dans le dossier et, sur la base de ces irrégularités, on décide de ce qui est quelque chose de traditionnel dans tous

les ordres judiciaires du monde, c'est-à-dire un recours extraordinaire non pas au fond mais sur le respect de la loi, de légalité. Cela s'appelle le pourvoi en cassation. On dépose la requête, elle est acceptée et puis, un peu plus tard, le greffier, d'initiative ou sur instruction, décide de déclarer cette requête irrecevable ».

Rfi /LR